



Réflexion sur l'arbitrage français



Comité Directeur 24 avril 2020

DOCUMENT DE TRAVAIL

1. SWOT
2. RETOUR SUR QUESTIONNAIRE
3. QUELLES SUITES ?

1. SWOT

FORCES	Items récurrents
1	Des formateurs motivés (volonté, sérieux, rigueur)
2	Des documents et référentiels fédéraux de qualité pour les différentes formations d'arbitres (sauf région)
3	Formations de qualité, structurées, uniformisées, harmonisées (sauf région)
4	CTO travaillant avec les CD également
5	Suivi des potentiels

1. SWOT

FAIBLESSES	Items Récurrents
1	Unanimité sur l'obstacle des contraintes médicales
2	Charte actuelle inefficace (sanctions trop faibles, trop de clubs / d'équipes sans obligation)
3	Concept arbitre club inefficace (produit moins de candidats, réduit les vocations)
4	Demande de disponibilité trop forte pour les arbitres d'aujourd'hui (présence tous les WE, doublés, arbitrage parfois seul)
5	Trop d'autres contraintes (exigence de disponibilité, tenue à acheter, formations continues, tests)
	Manque de formateurs (CTA, bénévoles, arbitres Région, CF ou HN)
	Manque d'arbitres, avec souvent d'autres fonctions (joueur, coach, hors basket)
	Population vieillissante ou beaucoup trop jeune pour tenir le coup
	Manque de reconnaissance, de suivi, de convivialité
	FBI : trop de contraintes (saisie des arbitres clubs, peu pratique pour les indisponibilités et désignations)

1. SWOT

OPPORTUNITES	Items récurrents présentés comme constats positifs
1	Formateurs motivés
2	Vivier d'arbitres club sous exploité
3	Camps et écoles d'arbitrage
	UNSS/FFSU
	Formations harmonisées
OPPORTUNITÉS	Items récurrents présentés besoins récurrents
1	Sanctions à accroître
2	Gestion/Campagne à faire sur incivilités
3	Formations (besoin d'apport de support vidéo, gestion, communication)
	Apport de la technologie à développer (vidéo, media, réseaux sociaux)
	Organiser la reconnaissance et le suivi des arbitres (humanité)

1. SWOT

MENACES	Items Récurrents
1	Incivilités à gérer
2	Désignations (parallèles, hors CD, refus/indisponibilités)
3	FBI (saisies clubs , désignations, indisponibilités)
4	Manque de bénévoles et de pros (CTA)
5	Géographie (arbitres excentrés, trop grandes ligues)
	Plus d'arbitrage dans la formation des techniciens
	Jeunesse des arbitres, arrêts pour étude/maternité
	Dossier médical

2. RETOUR QUESTIONNAIRE

La charte des officiels :

Ce document réglementaire unique, dans sa version 2, régit le fonctionnement de l'arbitrage français : arbitres, officiels de tables de marque, observateurs et commissaires sont concernés. Il précise :

- La **formation des officiels** (niveaux d'aptitudes, évaluations et classements, aptitudes physiques, médicales, réglementaires),
- La **gestion de l'activité des officiels** (modalités de désignations, indisponibilités, indemnités),
- Les **engagements des clubs en matière d'arbitrage** (championnats à désignations, système de débits/crédits de points, pénalités, bonifications).

2. FORMATION DES OFFICIELS

Q1 : En matière de formation des officiels (processus de formations initiales et continues, évaluations et classements des officiels, conditions d'aptitudes physiques, médicales et réglementaires), la politique fédérale, reprise par la charte des officiels en vigueur et au regard du double objectif, vous paraît-elle :

Région	Réponses	Efficace	Trop Contraignante	Insuffisamment Efficace
ARA	LR + 10 CD		4	11
NOR	LR CD14 et 76			3
NAQ	LR		X	X
MAR			X	
PAC			X	X
IDF			X	
GES			X	X
CVL			X	X
PDL			X	X
BFC			X	X
BRE			X	X

2. FORMATION DES OFFICIELS

Q2 : Si la formation des officiels vous paraît trop contraignante, quelles sont les trois contraintes les plus importantes qu'il est important d'alléger, au regard du double objectif ?

Le dossier médical

Disponibilité des formateurs/formatrices

Les déplacements (question de la grandeur du territoire)

Adapter le niveau d'exigence par rapport au niveau officié

L'administratif lourd parfois

Formation : avoir plus de ludique, support de formation

2. FORMATION DES OFFICIELS

Q3 : Si la formation des officiels vous paraît insuffisamment efficace, quels sont les trois points d'amélioration sur lesquels travailler prioritairement, au regard du double objectif ?

Elaborer le référentiel arbitre régional

Développer le nombre de formateurs dans les CD

Fournir des contenus identiques sur les territoires

Pouvoir alléger le parcours de formation pour les arbitres ayant du vécu

Augmenter la place et le travail au sein des clubs (école d'arbitrage)

Pouvoir suivre la formation à distance et les jeunes arbitres

2. FORMATION DES OFFICIELS

Q4 : Il est rappelé que :

- La FFBB a la charge directe de la formation des arbitres et observateurs officiant en Championnat de France et Haut-Niveau, ainsi que des OTM et statisticiens HN ;
- La formation des officiels territoriaux est déléguée aux ligues régionales, aux comités départementaux et aux clubs en fonction des niveaux d'aptitude des officiels, sur la base d'un référentiel de formation mis en place par la FFBB.

Cette répartition des responsabilités, au regard du double objectif, vous paraît-elle :

Région	Réponses	Efficace dans sa structure actuelle	Trop complexe à mettre en œuvre dans les clubs et les territoires
ARA	LR + 10 CD	X	X
NOR	LR CD14 et 76		X
NAQ			X
PAC		X	
IDF		X	
GES			X
CVL		X	X
PDL			X
BFC			X
BRE			X

2. FORMATION DES OFFICIELS

Q5 : Si la répartition des responsabilités (formation des officiels) vous paraît trop complexe à mettre en œuvre dans les territoires et les clubs, quels sont les trois points d'amélioration sur lesquels travailler prioritairement, au regard du double objectif ?

La formation au sein des clubs

La structuration de l'équipe de formateur

Des contenus pédagogiques complets

2. FORMATION DES OFFICIELS

Q6 : Le référentiel de formation des officiels est mis en place par la FFBB pour l'ensemble de la pyramide de formation, depuis les écoles d'arbitrage en club jusqu'au plus haut-niveau. Pensez-vous utile, au regard du double objectif, de donner une plus grande autonomie aux territoires et aux clubs dans les processus de formation des officiels ?

Région	Réponses	Oui	Non	Observations
ARA	LR + 10 CD	4	7	
NOR	LR CD14 et 76	3		
NAQ		X		
IDF		X		
GES			X	Il est important de garder un schéma directeur sur l'ensemble de la France
CVL		X	X	
PDL		X	X	
BFC		X	X	

2. FORMATION DES OFFICIELS

Q7 : Si la réponse est oui, quels éléments d'autonomie et quel niveau d'initiative doit-on laisser localement aux territoires et aux clubs en matière de formation, au regard du double objectif ?

Au niveau régional :

- Autonomie mais nécessité de disposer d'un référentiel national
- Disposer d'outils de supervision

Au niveau départemental :

- Permettre une formation modulaire étalée sur une ou plusieurs saisons
- Déterminer l'âge minimum pour entrer en formation
- Renforcer les équipes de formateur

Au niveau des clubs :

- Ecoles d'arbitrage pour tous les clubs
- Préparation de l'EAD au sein des écoles d'arbitrage des clubs

2. FORMATION DES OFFICIELS

Q8 : Si la réponse est non, quels éléments du processus de formation vous paraissent importants de conserver ou de centraliser au niveau fédéral, au regard du double objectif ?

Aménager l'EAD par pallier (jeunes, seniors)

Des contenus de formation

Attente du référentiel arbitre régional

Des référentiels communs et une autonomie pédagogique

Accompagnement des formateurs pour adapter les formations aux différents publics(disponibilités et caractéristiques) (différentes modalités pédagogiques et organisationnelles)

2. GESTION DE L'ACTIVITE DES OFFICIELS

Q9 : En matière de désignation des officiels (répartition, gestion des indisponibilités, indemnités), la politique fédérale, reprise par la charte des officiels en vigueur et au regard du double objectif, vous paraît-elle ?

Région	Réponses	Efficace	Trop contraignante	Insuffisamment efficace
ARA	LR + 10 CD	1	8	2
NOR	LR CD14 et 76			3
NAQ				X
MAR			X	X
PAC				X
IDF				X
GES			X	X
CVL		X	X	X
PDL			X	X
BFC			X	X
BRE				X

2. GESTION DE L'ACTIVITE DES OFFICIELS

Q10 : Si les conditions de désignations des officiels vous paraissent trop contraignantes, quelles sont les trois contraintes les plus importantes qu'il est important d'alléger, au regard du double objectif ?

Les indisponibilités des arbitres/joueurs et arbitres/entraîneur

La règle des j-35 en région

La gestion et conséquences des indisponibilités

Fixer un minimum de matchs dans la saison par officiel sans que cela soit forcément tous les week-ends.

Ne pas obliger à doubler ou arbitrer seul

Permettre sur FBI des plages d'indisponibilités horaires et non par demi-journée

2. GESTION DE L'ACTIVITE DES OFFICIELS

Q11 : Si les conditions de désignations des officiels vous paraissent insuffisamment efficaces, quels sont les trois points d'amélioration sur lesquels travailler prioritairement, au regard du double objectif ?

FBI et outils de désignation (l'outil doit mieux prendre en compte les besoins des répartiteurs et des arbitres pour déclarer leur indisponibilité)

Le montant de l'indemnité

Sanctionner les arbitres trop souvent indisponibles ou valoriser les arbitres qui prennent des désignations au dernier moment

2. GESTION DE L'ACTIVITE DES OFFICIELS

Q12 : Il est rappelé que :

- La FFBB a la charge directe de la désignation des arbitres et observateurs officiant en Championnat de France et en Haut-Niveau, ainsi que des OTM et statisticiens HN ;
- La désignation des officiels territoriaux est déléguée aux ligues régionales et aux comités départementaux en fonction du niveau des championnats.

Cette répartition des responsabilités vous paraît-elle, au regard du double objectif :

Région	Réponses	<i>Efficace dans sa structuration actuelle</i>	<i>Trop complexe et difficile à mettre en œuvre dans les territoires</i>
ARA	LR + 10 CD	X	X
NOR	LR CD14 et 76		X
NAQ			X
PAC		X	
IDF			X
GES		X	
CVL		X	X
PDL			X
BFC		X	
BRE			X

2. GESTION DE L'ACTIVITE DES OFFICIELS

Q13 : Si la répartition des responsabilités en termes de désignations des officiels vous paraît trop complexe et difficile à mettre en œuvre dans les territoires, quels sont les trois points d'amélioration sur lesquels travailler prioritairement au regard du double objectif ?

Les ressources humaines et bénévoles (problème de remplacement d'un répartiteur ou pour pouvoir le seconder)

Favoriser les désignations interdépartementales (pouvoir voir sous FBI les arbitres des comités voisins et les désigner en accord avec eux)

Plus de collaboration entre les niveaux

2. GESTION DE L'ACTIVITE DES OFFICIELS

Q14 : Pensez-vous utile de donner une plus grande autonomie et une plus grande capacité d'initiative locale aux territoires dans les processus de désignations des officiels au regard du double objectif ?

Région	Réponses	OUI	NON
ARA	LR + 10 CD	X	X
NOR	LR CD14 et 76	X	
NAQ		X	
MAAR			X
IDF		X	
GES			X
CVL		X	X
PDL		X	X
BFC		X	
BRE			X

2. GESTION DE L'ACTIVITE DES OFFICIELS

Q15 : Quels éléments d'autonomie et quel niveau d'initiative doit-on laisser localement aux territoires en matière de désignation des officiels au regard du double objectif ?

Au niveau régional :

- Pouvoir adapter les délais d'indisponibilités en fonction du niveau des arbitres
- Désigner 2 JPR sur les championnats de France Jeunes au lieu d'un arbitre fédéral
- Tutorat les jeunes arbitres
- Pouvoir désigner un arbitre départemental avec un arbitre régional expérimenté dans la basse division régionale

Au niveau départemental :

- Pouvoir voir les profils et désigner les arbitres des comités voisins dans FBI
- Mettre en place le tutorat
- Pouvoir désigner des arbitres clubs ou en cours de formation EAD avec un arbitre expérimenté
- Maintenir les possibilités de paires clubs, binômes d'officiels

Au niveau des clubs :

2. GESTION DE L'ACTIVITE DES OFFICIELS

Q16 : Quels éléments du processus de désignation vous paraissent importants de conserver ou d'unifier au niveau fédéral, au regard du double objectif ?

Conserve l'autonomie actuelle des territoires

Les structures organisatrices gardent la compétences sur la désignation

Laisser la latitude aux LR de déléguer la désignation des championnats jeunes région aux CD

2. OBLIGATIONS DES CLUBS

Q17 : En matière d'obligations des clubs, la politique fédérale, reprise par la charte des officiels en vigueur et au regard du double objectif, vous paraît-elle :

Région	Réponses	Efficace	Trop contraignante	Insuffisante
ARA	LR + 10 CD			X
NOR	LR CD14 et 76			X
NAQ				x
PAC				X
MAR				X
IDF				X
GES				X
CVL			X	X
PDL				X
BFC				X
BRE				X

2. OBLIGATIONS DES CLUBS

Q18 : Si les obligations des clubs en matière d'arbitrage vous paraissent trop contraignantes, quelles sont les trois plus importantes contraintes qu'il vous semble important d'alléger ?

Lourdeur administrative

E-Marque V2 : quelle visibilité?

2. OBLIGATIONS DES CLUBS

Q19 : Si les obligations des clubs en matière d'arbitrage vous paraissent insuffisantes, quels sont les trois points d'amélioration sur lesquels travailler prioritairement, au regard du double objectif ?

La seule sanction financière n'est pas dissuasive. Ajouter des sanctions sportives

1 équipe/1arbitre dès l'engagement pour les championnats désignés

Lier l'engagement voir la montée en division supérieur à la formation d'arbitres du club

L'officiel doit pouvoir compter pour son club formateur plus longtemps

L'arbitre en formation doit officier un nombre minimum de rencontres dans la saison et être assidu à la formation pour couvrir l'équipe en question

2. OBLIGATIONS DES CLUBS

Q20 : La FFBB centralise l'ensemble du processus de contrôle des obligations des clubs en matière d'arbitrage (débits/crédits), définit les pénalités financières des clubs en situation de débit, crédite les points passions clubs à destination des clubs qui dépassent les objectifs définis par la charte des officiels et redistribue les pénalités collectées à destination de la formation dans les territoires. Cette centralisation fédérale du processus vous paraît-elle :

Région	Réponses	Efficace et équitable	Trop complexe ou inadaptée pour les territoires et les clubs ?
ARA	LR + 10 CD		X
NOR	LR CD14 et 76	X	
NAQ		X	
MAR			X
PAC		X	
IDF			X
GES			X
CVL		X	X
PDL			X
BFC			X
BRE		X	

2. OBLIGATIONS DES CLUBS

Q21 : Si la répartition des responsabilités en termes de contrôle des obligations des clubs en matière d'arbitrage vous paraît trop complexe ou inadaptée pour les territoires et les clubs, quels sont les trois points d'amélioration sur lesquels travailler prioritairement, au regard du double objectif ?

Avoir des saisies plus simples pour les clubs

Fiabiliser FBI en temps réel

Délais de facturation des débits

Alléger la procédure de demande d'aides à la formation aux CD

Avoir la main sur les contrôles des obligations des clubs sur le territoire

Permettre aux instances territoriales de donner un avis sur la situation des clubs débiteurs (contexte particulier ou exceptionnel d'un club, ...) et permettre un contrôle a posteriori (vérifier l'attribution des points EAD, ...)

2. OBLIGATIONS DES CLUBS

Q22 : Les obligations des clubs en matière d'arbitrage (« championnats à désignations ») sont fixées par la FFBB, avec la possibilité donnée aux LR et CD d'ajouter des contraintes supplémentaires pour des championnats de leur ressort territorial. Pensez-vous utile de donner une plus grande autonomie aux territoires dans ce processus ?

Région	Réponses	OUI	NON
ARA	LR + 10CD	X	X
NOR	LR CD14 et 76		X
NAQ		X	
IDF		X	
GES			X
CVL		X	X
PDL		X	X
BFC		X	
BRE			X

2. OBLIGATIONS DES CLUBS

Q23 : Quels éléments d'autonomie doit-on laisser localement aux territoires au niveau des obligations des clubs en matière d'arbitrage ?

Au niveau Régional

- Pouvoir instaurer des contraintes aux clubs à l'engagement en championnat, jeunes notamment
- Au niveau régional et département ensemble d'établir les clubs qui font des réels efforts de formation et les valoriser.
- Mettre un plafond de l'amende, de décider du débit, avec un minimum fixé par la FFBB (ex. 30 pts),
- Pénalité sportive ou refus d'engagement des équipes si absence d'un officiel par équipe
- La connaissance des territoires permet d'adapter au mieux les impératifs demandés aux clubs

Au niveau Départemental

- Pouvoir ajouter les divisions souhaitées par CD 1 EQUIPE = 1 ARBITRE
- Possibilité de mettre des championnats un débit pour que l'on puisse désigner les divisions demander par les clubs
- Pénalité sportive ou refus d'engagement des équipes si absence d'un officiel par équipe à désignation obligatoire
- Permettre de choisir un bonus (Point passion, un montant en déduction des formations officiels, autres éléments utiles à la formation ou à la pratique des arbitres → textiles, sifflets, ...) en cas de crédit ou un malus en cas de débit (amende financière, obligation de formation EAD sinon doublement de l'amende, obligation de monter une école d'arbitrage club, ... ?)

2. OBLIGATIONS DES CLUBS

Q24 : Quels éléments relatifs aux obligations des clubs en matière d'arbitrage et à leur contrôle vous paraissent importants de conserver ou d'unifier au niveau fédéral ?

Pouvoir ajouter les divisions souhaitées par CD,
Autonomie de soumettre à désignation la D2 par exemple et autres championnats de notre ressort,
Un arbitre par équipe engagée dans 1 championnat à désignation,
Équité sur toute la France,
Encadrer le suivi des arbitres,
Fond de formation,
Centralisation du contrôle dans FBI,
Possibilité et souplesse donnée aux LR et CD sur quelques championnats,
Conserver cette notion de championnat à désignation uniforme pour que l'ensemble des clubs « aient la même règle du jeu »,
Pénalités à renforcer pour les clubs qui ne jouent pas le jeu,
Formalités administratives et contrôle des compétences,
Saisie des officiels club sur une rencontre doit être validée par le CD, ou sinon automatisée avec le chargement du fichier e-marque,
Meilleur suivi des arbitres clubs sur FBI, notamment supervision des arbitres actifs pour le CD

2. RECRUTEMENT DES NOUVEAUX OFFICIELS

Q25 : Quelles sont, d'après l'expérience de votre territoire, les freins que vous identifiez pour cette entrée en formation de nouveaux arbitres ?

2. RECRUTEMENT DES NOUVEAUX OFFICIELS

Q26 : Quelles solutions locales avez-vous mises en œuvre pour résoudre cette problématique ?

2. RECRUTEMENT DES NOUVEAUX OFFICIELS

Q27 : Au niveau national, quelles solutions fédérales à étudier pour résoudre cette problématique ?

2. AMELIORATIONS DE LA CHARTE

Q28 : Doit-on conserver le système de calcul débits /crédits ?

Région	Réponses	OUI	NON
ARA	LR + 10 CD		X
NOR	LR CD14 et 76		X
NAQ		X	X
MAR			X
PAC			X
IDF			X
GES			X
CVL		X	
PDL		66%	34%
BFC		X	
BRE		X	

2. AMELIORATIONS DE LA CHARTE

Q29 : Doit-on disposer d'un arbitre référent par équipe ?

Région	Réponses	OUI	NON	Si oui, depuis quel niveau de jeu ? A désignation par CD/LR
ARA	LR + 10 CD	X	10	A désignation par CD/LR
NOR	LR CD14 et 76	X		
NAQ		X		Seniors
MAR		X		Dès les jeunes
PAC		X		Au niveau championnat de France pour commencer
IDF			X	
GES		X		PRM (championnat à désignation)
CVL		X	X	
PD		88%	12%	Rencontres à désignations obligatoire U15 Tous Pré régional
BFC		X	X	Avis partagé ; OUI à partir des championnats régionaux ; NON, un référent par club (minimum)
BRE		X		Régional

2. AMELIORATIONS DE LA CHARTE

Q30 : Doit-on réintroduire la notion de grade ? (départemental, régional, fédéral, national, HN)?

Région	Réponses	OUI	NON	Observations
ARA	LR + 10 CD	1	10	
NOR	LR CD14 et 76	3		
NAQ		x		Cela est une vraie valorisation pour l'officiel
MAR		X		
PAC			X	Aujourd'hui certains clubs achètent les arbitres, si on met cela en place se sera au plus offrant
IDF		X		
GES			X	Mais trouver un moyen de mettre en avant les arbitres stagiaires (tolérance et conserver les jeunes. Ex : t-shirt « je suis stagiaire », signe distinctif)
CVL		X	X	Oui : l'investissement n'est pas le même et mérite d'être récompenser également pour l'officiel et le club
PDL		55%	45%	
BFC		X		
BRE		X		

2. AMELIORATIONS DE LA CHARTE

Q30 : Doit-on réintroduire la notion de grade ? (Départemental, régional, fédéral, national, HN)

Si oui, avec une reconnaissance de points dans le calcul de la charte ?

Région	Réponses	OUI	NON	Commentaires
ARA	LR + 10 CD	X		Car plus le niveau est élevé moins l'arbitre est disponible
NOR	LR CD14 et 76	X		Uniquement pour le calcul des points, mais il faut quand même un arbitre par équipe.
NAQ		X		Valorisation pour le club qui peut le mettre en avant
MAR		X		
PAC			X	Certains clubs achètent les arbitres, si on met cela en place ce sera au plus offrant
IDF		X		
GES		X		Déjà pris en compte fidélité club, ancienneté
CVL		X		
PDL		40%	60%	Reconnaissance non obligatoire Non, car un arbitre départemental ou régional double plus qu'un arbitre HN (qui est déjà mieux indemnisé)
BFC		X		Mais dans le cas d'un arbitre fidèle à un club (et non un nouvel arrivant qui aurait pu être « recruté ») et avec un débit par catégorie adapté selon le niveau
BRE		X		

2. AMELIORATIONS DE LA CHARTE

Q31 : Doit-on réévaluer les exigences ?

→ De base pour département

→ Puis plus important en fonction du niveau d'arbitrage

Territoire	Structures	De base pour le département		Puis plus important en fonction du niveau d'arbitrage	
		Oui	Non	Oui	Non
ARA	LR et CD	X		X	
NOR	LR CD14 et 76			X	
NAQ					X
PAC					X déjà trop élevée
IDF					X
GES				X	
CVL		X		X	
PDL		88%	12%		
BFC		X		X	
BRE				X	

2. AMELIORATIONS DE LA CHARTE

Q32 : Doit-on introduire la notion : " on m'a accompagné pour devenir arbitre de HN ou National, Fédéral, Régional & département, aujourd'hui je m'engage à apporter ma contribution "

Région	Réponses	OUI	NON	Observations
ARA	LR + 10 CD	X		Selon le principe pyramidale mais attention au qualité pédagogique, et dans ce cas les interventions peuvent être diverses.
NOR	LR CD14 et 76	X		C'est déjà le cas moral. Il faudrait que cela soit écrit
NAQ		X		Oui, cela est primordial nous devons avoir un retour de nos officiels
MAR		X		
PAC		X		
IDF		X		
GES		X		Impliquer les arbitres HN et CF dans la formation et/ou évaluation
CVL		X		C'est vital
PDL		X		Avec la même exigence pour les arbitres régionaux
BFC		X		Sans le rendre obligatoire, le valoriser
BRE		X		

2. AMELIORATIONS DE LA CHARTE

Q33 : Doit-on disposer d'une école d'arbitrage par club (ou par regroupement de clubs) coordonnée et suivie par le CD ?

Région	Réponses	OUI	NON	Observations
ARA	LR + 10 CD	X		Chaque club doit être rattaché à une école d'arbitrage (regroupement hors CTC)
NOR	LR CD14 et 76	X		Niveau 2 pour les clubs de plus de 100 licenciés
NAQ		X		Très bonne idée avec moyen humain pour répondre
MAR		X		
PAC		X		
IDF			X	Par bassin de licenciés
GES		X		Ecole d'arbitrage niveau 1 pas de contrôle, école d'arbitrage de niveau 2 contrôle c'est ce qui se passe actuellement. Axe de progression : inciter les écoles d'arbitrage par regroupement de clubs pour partager les charges et mutualiser les ressources)
CVL		X	X	Avis CRO : favoriser les regroupements de clubs pour mutualiser le forces humaines pour former mais aussi avoir un minimum de public à former
PDL		88%	12%	
BFC		X		Avec une meilleure vérification car trop de clubs avec des écoles d'arbitrage alors qu'ils n'ont aucun arbitre au sein de leur club
BRE		X		

2. AMELIORATIONS DE LA CHARTE

Q34 : Doit-on aller vers un contrat d'engagement entre le CD et les clubs pour des actions concrètes ?

Région	Réponses	OUI	NON	Observations
ARA	LR + 10CD	X		Déjà élaboré avec les clubs fournissant des arbitres : + de désignations
NOR	LR CD14 et 76		X	il faut que ce soit incitatif par la qualité
NAQ		x		Avec l'apport de CTA dans les territoires
PAC		X		
IDF		X		
GES			X	Pas de contrat en plus de la Charte (ou prévoir qqch contre les incivilités)
CVL		X	X	Non. la notion de « contrat » est une notion trop forte.
PDL		75%	25%	Rassemblement CDO-clubs pour faire un point sur la formation interne ; interventions d'officiels 'confirmés'
BFC		X		Cela semblerait une bonne solution pour faire avancer les choses au niveau des clubs et faire monter le niveau d'arbitrage club. Cela va de paire avec le parcours d'excellence fédéral, car les arbitres clubs officient sur les catégories concernées par les sélections départementales... Malgré tout, cela doit être un engagement de principe en fonction des moyens disponibles et non pas un engagement de résultat. Un engagement de résultat devrait dans ce cas être cautionné par la ligue régionale
BRE			X	

2. AMELIORATIONS DE LA CHARTE

Q35 : Doit-on coordonner au sein d'une même région (Ligue pilote, CD) pour la détection des arbitres potentiels qui pourrait être orienté plus rapidement vers la CFO ? Leur perfectionnement ? Une gestion cohérente et harmonisée des désignations

Région	Réponses	La détection des arbitres potentiels qui pourrait être orienté plus rapidement vers la CFO ?		Leur perfectionnement ?		Une gestion cohérente et harmonisée des désignations	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
ARA	LR + 10 CD	X quitte à faire exception aux dispositions en place dans les territoires		X Suivi par groupe potentiel		X accompagnement avec avis des comités	
NOR	LR CD14 et 76	X		X		X	
NAQ		X		X		X	
MAR		X		X		X	
PAC		X		X		X	
IDF		X		X		X	
GES		X		X		X	
CVL		X		X		X	
PDL		X		X		89%	11%
BFC		X		X		X	
BRE		X		X		X	

2. AMELIORATIONS DE LA CHARTE

Q36 : Doit-on récompenser l'investissement d'un club dans le cadre de :

- L'étoilisation départementale ?
- Des actions PSF ?
- Des AG CD et LR (récompense financière ou bon d'achat avec partenariat ou dotation matériel/équipement)

		Etoilisation départementale		Des actions PSF		Des AG CD et LR (récompense financière ou bon d'achat avec partenariat ou dotation matériel/équipement)	
		<i>Oui</i>	<i>Non</i>	Oui	Non	Oui	Non
Région	Réponses						
ARA	LR + 10 CD	X		X		X	
NOR	LR CD14 et 76	X		X		X	
NAQ		X		X		X	
MAR		X		X		X	
PAC		X		X		X	
IDF		X		X		X	
GES		X		X		X	
CVL		X		X		X	
PDL		89%	11%	89%	11%	78%	22%
BFC		X		X		X	
BRE		X		X		X	

2. AMELIORATIONS DE LA CHARTE

Q37 : Peut-on désigner, au niveau départemental, un arbitre du club dans son club (nouveau ou jeune ou en formation) avec un arbitre extérieur (expérimenté si possible)

Région	Réponses	OUI	NON	Observations
ARA	LR + 10 CD	2	9	
NOR	LR CD14 et 76	3		
NAQ		X		
MAR		X		
PAC		X		
IDF		X		
GES		X		
CVL		X		Oui ET avec indemnisation pour les 5 CDO et la CRO
PDL		78%	22%	
BFC		X		Dans le premier niveau à désignation ; mais cela pose le gros problème de la connaissance et surtout de la gestion des arbitres clubs
BRE		X		

2. AMELIORATIONS DE LA CHARTE

Q38 : Doit-on mener un plan d'actions CD/LR sur les incivilités à l'égard des officiels ?

Région	Réponses	OUI	NON
ARA	LR + 10 CD	X	
NOR	LR CD14 et 76	X	
NAQ		X	
MAR		X	
PAC		X	
IDF		X	
GES		X	
CVL		X	
PDL		88%	12%
BFC		X	
BRE		X	

3. QUELLES SUITES ?

Un double objectif : un nombre suffisant d'arbitres dans la filière fédérale et un arbitrage de qualité.

3 questions pour cadrer la réflexion et répondre à l'objectif :

1. Dans le cadre de la politique fédérale :
 - a. Que doit-on unifier ?
 - b. Que peut-on harmoniser sur une région ?
 - c. Que laisse-t-on à l'initiative locale ?
2. Comment amener les arbitres de clubs vers la formation fédérale ?
3. Le principe de la charte des officiels n'est pas remis en cause, comment la simplifier ?

3. QUELLES SUITES ?

Schéma fédéral

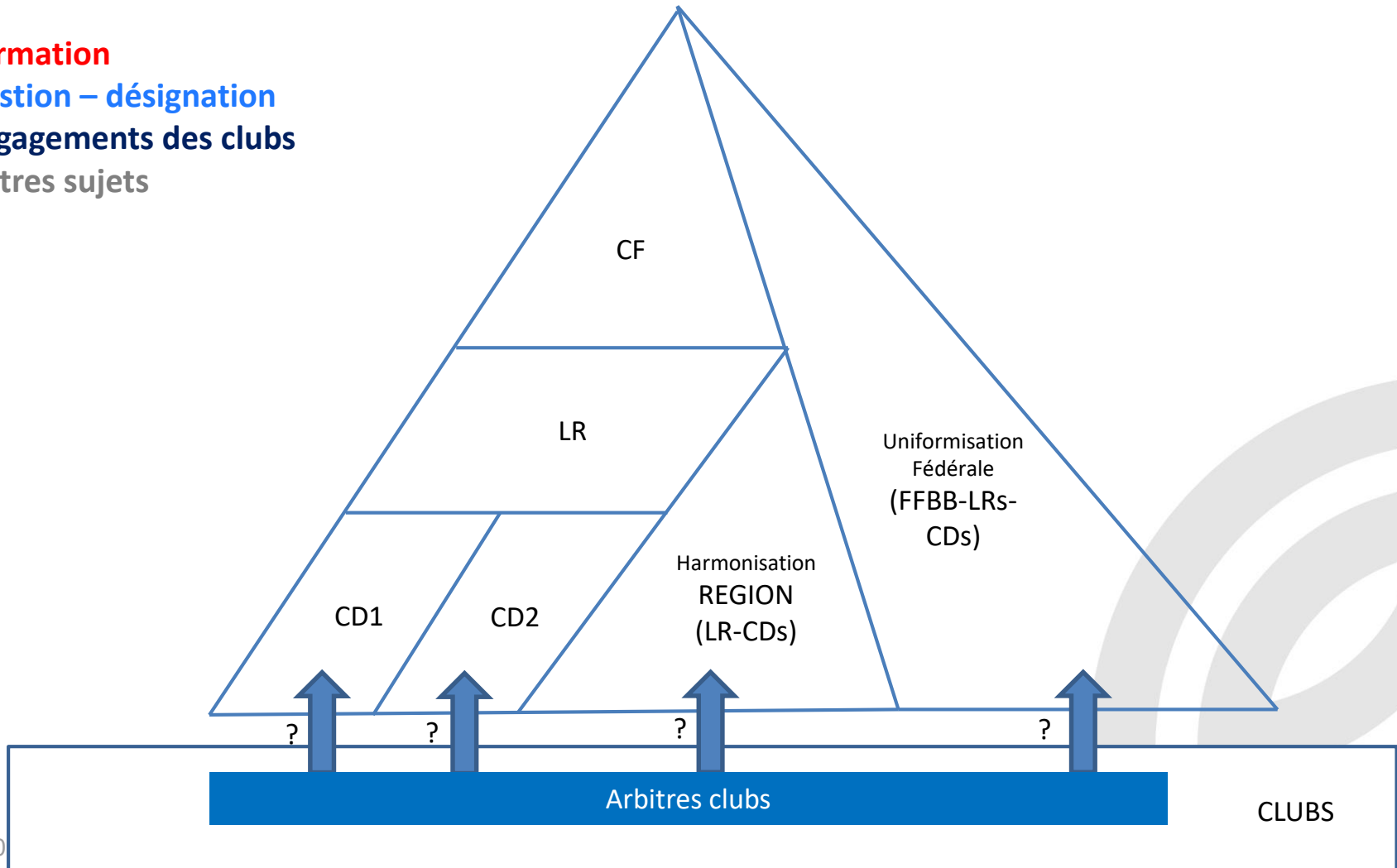
Uniformisation – Harmonisation – Initiatives locales

Formation

Gestion – désignation

Engagements des clubs

Autres sujets



3. FORMATION

UNIFIER ?

- S'appuyer sur les référentiels FFBB performants, prendre en compte aspect terrain
- Piloter, par l'IRFBB, l'ensemble des formations (perfectionnement / initiale / évaluation)
- Partager plus facilement les supports et référentiels (bibliothèque partagé)
- Redéfinir la fiche de poste des CTO
- Développer de la poly compétence
- Obliger un retour formation pour les arbitres en fonction de leur niveau – X désignations > 1 mission d'IG (formation)
- Améliorer notre politique de flux d'arbitres (montées et descentes)
- Réactiver la visibilité des grades d'arbitres
- Evaluer les aptitudes de l'Arbitre régional (référentiel)
- Améliorer la transparence dans l'évaluation
- Mettre en œuvre des VAE

HARMONISER ?

- Travailler en partenariat avec les écoles d'arbitrage – Décliner, dans chaque CD, l'harmonisation régionale
- Réfléchir sur : Une école par club ou par groupe de clubs ?
- Positionner le CTO comme maître d'œuvre de la formation, en lien avec les ressources opérationnelles des CD (voir modèle formation des techniciens)
- Mutualiser et aller vers une poly compétence des ressources LR et CD
- Créer une filière dédiée « jeunes » (formation et désignation) : « Des jeunes arbitrent des jeunes »
- Permettre aux LR et CD de maîtriser les dispositions visant à engager clubs et arbitres dans la formation
- Prendre en compte la motivation et le potentiel de l'arbitre

INITIATIVES LOCALES ?

- Permettre aux CD de gérer la transition et l'entrée dans la filière d'Arbitre Club vers EAD
- Mutualiser les ressources CD et clubs et entre clubs (ex. école d'arbitrage) en prenant en compte les contraintes des territoires
- Placer l'arbitre dans une mission de formation, lors des rencontres
- Favoriser le recueil des bonnes pratiques

3. GESTION - DESIGNATION

UNIFIER ?

- Permettre à chaque structure de désigner les arbitres dans ses compétitions
- Réfléchir avec les LR sur la dissociation des fonctions (formations-évaluations / désignations)
- Faire évoluer FBI comme outil fédéral mais également fédérateur, facilitant les fonctionnalités dont la désignation ; développer une application sur smartphone pour les officiels
- Revoir l'indemnité arbitre DEP, étudier la création d'un compte épargne
- Travailler sur le concept « d'arbitre temporaire »

HARMONISER ?

- Prioriser les différentes compétitions (niveaux / jeunes / seniors)
- Intégrer les flux d'arbitres entre territoires

INITIATIVES LOCALES ?

- Désigner un arbitre dans son club
- Valoriser l'arbitre « ultra » disponible
- Mettre en place des paires d'arbitres (tuteur / jeune)

3. ENGAGEMENTS DES CLUBS

UNIFIER ?

- Valoriser le travail des clubs au travers le PSF (Etoilisation)
- Engager les clubs CF/PN dans des missions de formation
- Sortir du schéma traditionnel : « L'arbitrage un mal nécessaire ! »
- Sanctionner les désignations parallèles

HARMONISER ?

- Atteindre, au sein des LR et CD, la bonne adéquation ressources / compétitions désignées
- Réfléchir à une politique harmonieuse, par exemple, « 1 équipe, 1 arbitre » sur un territoire régional, bien identifier les risques et les bienfaits, bien envisager les obligations et sanctions éventuelles et la capacité de tous de les respecter, bien valoriser les clubs qui font plus que l'engagement de base
- Engager une démarche gagnant / gagnant via, par exemple, une convention avec clubs

INITIATIVES LOCALES ?

- Mobiliser (CD) les clubs pour favoriser la passerelle arbitre club vers la filière départementale
- Engager une démarche gagnant / gagnant via, par exemple, une convention avec clubs

3. AUTRES SUJETS

UNIFIER ?

- Définir réellement nos besoins : nombre d'arbitres ? Nombre de rencontres officielles ? Nombre de rencontres à désignation ? Quels curseurs pour nos arbitres en fonction du nombre réel (offres) et des besoins réels (demandes)
- Définir les obligations médicales de l'arbitre
- Définir les tests physiques de l'arbitre
- Définir le nombre de rencontres par arbitre
- Travailler sur l'âge de l'arbitre
- Finaliser une politique nationale de valorisation de l'arbitre
- Finaliser la passerelle du joueur vers l'arbitre
- Finaliser une politique nationale de lutte contre les incivilités
- Professionnaliser les ressources opérationnelles

HARMONISER ?

- Finaliser un financement collectif de la formation
- En complément de la politique nationale, finaliser une politique régionale de valorisation de l'arbitre
- En complément de la politique nationale, finaliser une politique régionale de lutte contre les incivilités

INITIATIVES LOCALES ?

- En complément des politiques nationale et régionale, finaliser une politique départementale de valorisation de l'arbitre
- En complément des politiques nationale et régionale, finaliser une politique départementale de lutte contre les incivilités
- Etudier le « chèque formation »

3. QUELLES SUITES ?

Comment amener les arbitres de clubs vers la formation fédérale ?

VOS IDEES ?

- Compétence CD
- Mettre en œuvre une progressivité Arbitre Club -> Stagiaire -> DEP
- Créer le « compte épargne » pour faciliter la progression vers le passage supérieur (aide à la formation, fidélisation)
- Mieux suivre les arbitres dans leur e-learning
- Finaliser une politique de détection des arbitres pour intégrer la filière fédérale
- Créer une filière dédiée « jeunes » (formation et désignation) : « Des jeunes arbitrent des jeunes »
- Identifier une ressource au sein des clubs : le référent des arbitres ; valoriser cette fonction
- Engager une démarche gagnant / gagnant via, par exemple, une convention avec clubs
- Valoriser le travail des clubs au travers le PSF (Etoilisation)

3. QUELLES SUITES ?

Comment simplifier la charte des officiels ?

VOS IDEES ?

- Maintien du tryptique d'engagements : FFBB / Arbitre / club
- Engagements unifiés, valables pour tous
- Engagements des clubs CF / PN avec la FFBB
- Charte des officiels plus simple, pour tous (pas seulement pour les compétitions à désignation) ; déclinaison régionale
- Conventionnement gagnant / gagnant entre le CD et les clubs

3. QUELLES SUITES ?

PROJET GLOBAL '**OFFICIELS 2024**' - METHODE & CALENDRIER

Méthode

- S'engager sur un plan sur 4 ans (2020-2024) afin de préparer les clubs, mais aussi se préparer (FFBB, LR et CD)
- Créer un Groupe de Travail '**Officiels 2024**' au niveau de la FFBB comprenant :
 - Une représentation de la Présidence,
 - Une représentation de la Délégation 'Compétitions & VxE', dont la CF Compétitions
 - Une représentation de la Délégation 'Formation & Emploi', dont la CF Officiels
 - Une représentation de 4 ligues régionales (1 élu, ou 1 bénévole, ou 1 salarié, référent des GT régionaux)
 - Une représentation de 4 comités départementaux (régions que les 4 ligues représentées) (1 élu, ou 1 bénévole, ou 1 salarié)
 - Le personnel fédéral concerné
- Créer un Groupe de Travail '**Officiels 2024 Nom Région**' au niveau de chaque région comprenant :
 - Une représentation de la Ligue régionale, dont la CR Compétitions (ou équivalent), et la CR Officiels (ou équivalent)
 - Une Une représentation de chaque comité départemental (1 élu, ou 1 bénévole, ou 1 salarié)
 - Le personnel régional concerné
 - Identifier un référent de chaque GT régional

Calendrier

- 2020-2021: appliquer la charte V2, travailler sur le nouveau projet global '**Officiels 2024**' et la nouvelle charte des officiels
 - Au niveau national : 5 points étapes (juillet, octobre, janvier, mars, mai)
 - Au niveau national : 5 points étapes (juillet, octobre, janvier, mars, mai)
- 2021-2022: mettre en œuvre la version 1 du nouveau projet
- 2022-2024: évaluer et faire évoluer le projet et la charte